

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (1998)
Heft: 4

Artikel: Les tâches de l'OFEN
Autor: Löhrer, Alfred
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-642024>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ELECTRICITE**Les tâches de l'OFEN**

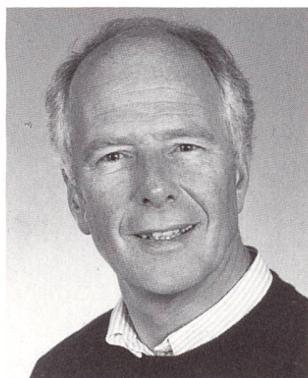
Lors de sa création dans les années 30, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) s'occupait presque uniquement de questions liées à l'électricité. Avec ses nouvelles tâches, son domaine d'activité s'est peu à peu étendu à d'autres agents énergétiques. Parallèlement, les questions à traiter restaient d'abord limitées au territoire national, mais les nouvelles tâches ont généralement acquis une importance internationale.

Les questions liées à l'électricité sont souvent traitées dans le cadre plus global de l'énergie en général: les dossiers tels que la loi sur l'énergie ou la taxe sur l'énergie, élaborés par l'OFEN et actuellement en discussion, en sont des exemples. L'électricité est également un élément - important - parmi d'autres dans plusieurs domaines où l'OFEN joue un rôle clé: la recherche, l'encouragement des énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie. La même approche globale intervient dans la collaboration internationale, lorsque l'OFEN participe à la charte sur l'énergie ou aux organes de l'ONU et

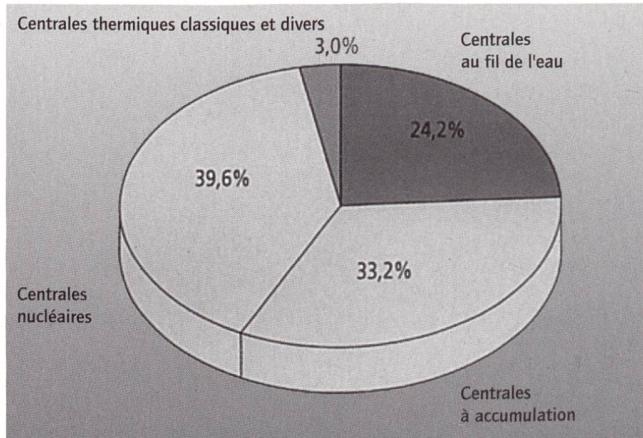
de l'AIE/OCDE (Agence internationale de l'énergie).

Dans de nombreux autres cas, les tâches sont liées exclusivement au domaine de l'électricité, par exemple, pour la loi sur l'ouverture du marché de l'électricité ou les questions nucléaires (législation, sécurité des installations et des transports nucléaires, collaboration internationale).

Enfin, la politique énergétique se base sur des données statistiques sur l'énergie. Celles-ci sont collectées par l'OFEN et publiées dans la Statistique suisse de l'électricité et la statistique globale suisse de l'énergie.



Alfred Löhrer, Chef suppléant de la section Economie énergétique, OFEN



Production d'électricité en 1997: plus de 60 milliards de kWh ont été produits par les centrales hydrauliques, nucléaires et autres (3%: Vouvry, couplage chaleur-force, photovoltaïque, vent, biomasse, petites centrales hydrauliques).

Force hydraulique: objectif presque atteignable

Le niveau fédéral, c'est principalement sous la responsabilité de l'Office de l'économie hydraulique qui s'occupe de l'utilisation de l'eau. L'OFEN traite des questions économiques, en rapport surtout avec le besoin pour les centrales nouvelles ou renouvelées.

Pour l'utilisation future des forces hydrauliques, le groupe de conciliation «force hydraulique» d'Energie 2000 a étudié le potentiel d'extension en Suisse et proposé des mesures pour résoudre les conflits d'intérêts liés aux projets controversés de centrales hydrauliques. Il en résulte que l'objectif hydraulique d'Energie 2000 (augmentation de 5% de la production de 1990 à 2000) ne pourra pas être tout à fait atteint: au début 1998, on admet qu'il pourra être couvert à 76% par les installations construites ou en construction depuis 1991.

L'accroissement de la production hydraulique d'électricité dans les années 90 provient surtout des nouvelles centrales grisonnes Ilanz II (en service depuis 1992; + 135 GWh) et Martina (1994; + 297 GWh) ainsi que de la centrale du Rhin reconstruite à Augst (1994; + 80 GWh). Une contribution supplémentaire est à attendre de la reconstruction avancée des centrales Amsteg, Ruppoldingen, Gösgen et Verbois.

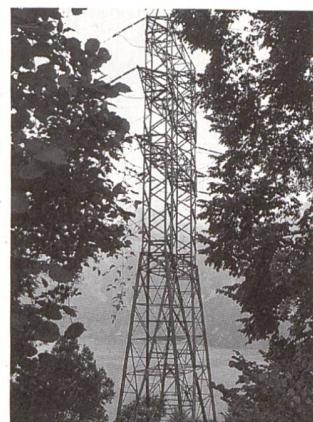


Barrage de la Grande Dixence.

Lignes de transport: entente sur un rapport sectoriel

Le groupe de conciliation «lignes à haute tension» d'Energie 2000 a élaboré un rapport sectoriel sur les lignes de transport d'électricité, afin d'intégrer de manière sensée les nouvelles lignes dans le réseau de transport à haute tension existant en Suisse, appartenant aux services d'électricité et ferroviaires. Pour cela, il s'agit de tenir compte au mieux des intérêts de protection et d'utilisation. Les projets de lignes en cours doivent être évalués à l'aide de critères élaborés d'un commun accord. Cela permet de détecter dans une phase précoce les conflits qui pourraient résulter d'une telle évaluation, et si possible d'y remédier.

L'objectif est d'informer l'investisseur au plus tôt sur les chances de réalisation de son projet. Le plan sectoriel devrait fournir des éléments pour évaluer le besoin et le tracé le plus adéquat d'une ligne, et pour garantir la coordination avec d'autres planifications fédérales ou cantonales. Le rapport sectoriel existe déjà sous forme d'un projet qui doit encore être approuvé par le Conseil fédéral. Il marque un premier pas; encore faudra-t-il bien utiliser cet instrument qui doit contribuer à resserrer la procédure et à préparer la décision des autorités d'autorisation.



Lignes: entente sur un rapport.